

Conditions générales d'utilisation (CGU) du Programme pour les professionnels de la carte de fidélité Brico Dépôt

Version en vigueur du 21/08/2024

1. Objet du programme pour les professionnels de la carte de fidélité de Brico Dépôt

La société BRICO DEPOT, SAS au capital de 240.221.800 €, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 451 647 903, dont le siège social est situé 30-32 rue de la Tourelle 91 310 Longpont-sur-Orge, proposent à travers la carte de fidélité Brico Dépôt (ci-après la « Carte ») un programme spécifique pour les professionnels (ci-après le « Programme ») en sus des autres avantages de la Carte.

2. Conditions et modalités d'adhésion au programme de fidélité des professionnels

Pour bénéficier du Programme, il faut impérativement remplir cumulativement les conditions suivantes :

- votre adhésion à la carte de fidélité Brico Dépôt est valide et en cours :
Pour rappel, l'adhésion peut se faire dans les dépôts Brico Dépôt (de la société Brico Dépôt ou de la société Horizons 1000) ou sur le site internet www.bricodepot.fr où vous pourrez consulter les CGU de la carte de fidélité.
Vous devrez chaque année renouveler votre carte.
- vous devez valider votre inscription au Programme sur le site <https://fidelitepro.bricodepot.fr/> (ci-après le Site) :
Tout professionnel ayant un numéro SIREN peut bénéficier du Programme. Votre adhésion est associée à votre numéro de Carte, vous devez vérifier la conformité de l'information avant validation de votre inscription.
Vous recevrez un mail à l'adresse indiquée lors de votre inscription vous confirmant votre adhésion au programme de fidélité des professionnels.
Votre compte est personnel, vous ne devez pas partager vos identifiants et mots de passe.
L'utilisation de vos identifiants et mot de passe présume d'une utilisation par votre société.

Les adhérents au Programme autorisent Brico Dépôt à procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant leur société à tout moment.

3. L'avantage spécifique du programme des professionnels de la Carte de fidélité de Brico Dépôt

Vous bénéficiez toujours des avantages de la carte de fidélité Brico Dépôt.

Vous pourrez profiter de l'avantage du Programme uniquement après confirmation de l'adhésion au Programme.

Le Programme vous fait bénéficier d'un droit à remise sur achat futur sous forme de bon d'achat mensuel virtuel disponible exclusivement sur le Site. Le montant de ce bon d'achat correspond à deux pour cent (2%) du montant cumulé des achats Toutes Taxes Comprises que vous avez réalisés, avec présentation de la Carte, sur le mois dans l'ensemble des dépôts Brico Dépôt (de la société Brico Dépôt ou de la société Horizons 1000). Les produits sur-mesure ne permettent pas de bénéficier de la remise sur achat futur et ne seront pas intégrés au montant cumulé d'achat sus-visé.

Vous retrouverez sur le Site le montant de vos achats, il peut y avoir un décalage jusqu'à 48 heures pour l'actualisation. Le bon d'achat est calculé le dernier jour de chaque mois et émis le 2 du mois suivant (sauf dimanche et jours fériés). Vous recevrez un e-mail pour vous informer de

sa disponibilité. Si un achat fait l'objet d'un impayé, le montant litigieux sera déduit pour le calcul du bon d'achat et votre adhésion au Programme est suspendue jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Le bon d'achat est valable 3 mois à compter de son émission (utilisable jusqu'au dernier jour du mois d'expiration). Il doit être utilisé une seule fois, est non fractionnable et utilisable dans tous les dépôts Brico Dépôt sur présentation de votre Carte. Le bon d'achat n'est pas utilisable sur le site e-commerce www.bricodépôt.fr. Il est non remboursable en cas de non-utilisation ou d'utilisation partielle.

Pour profiter de votre bon d'achat virtuel, vous devrez vous connecter à votre compte sur le Site (via votre Smartphone, tablette ou ordinateur portable), et au moment de votre passage en caisse (hors caisse automatique) le présenter à l'hôte de caisse avec votre carte de fidélité pour déduction de vos achats.

Vous pourrez aussi bénéficier d'offres ponctuelles.

4. Retrait du Programme

Tout changement concernant votre société doit être signalé. La radiation ou la liquidation judiciaire entraîne le retrait du Programme, les bons d'achat cessent d'être utilisables et ne seront plus émis.

Une utilisation multiple d'un bon d'achat comme l'achat de produits non destinés à votre société avec votre Carte est une fraude.

L'annulation de la Carte pour tout manquement aux Conditions Générales d'Utilisation ou abus, tout comportement déplacé vis-à-vis des sociétés BRICO DEPOT, HORIZONS 1000 et/ou ses salariés comme pour le non-renouvellement de la Carte entraîne le retrait du Programme et la fin de l'avantage lié.

Les avantages du Programme acquis en violation des conditions générales d'utilisation ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte et sans préjudice des dommages et intérêts et/ou de toute action que BRICO DEPOT pourrait intenter.

5. Perte, vol ou détérioration de la Carte

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la Carte, vous devrez vous présenter dans les meilleurs délais à l'accueil de son dépôt et préciser que vous êtes adhérent au programme de fidélité des professionnels. Une nouvelle Carte vous sera remise gratuitement et le total des avantages cumulés sur l'ancienne Carte sera transféré sur la nouvelle. Entre le moment où la Carte a été perdue ou volée et le moment de la déclaration de perte ou de vol est effectuée à l'accueil du dépôt, Brico Dépôt ne pourra être tenu responsable, notamment en cas d'utilisation frauduleuse de la Carte.

6. Modifications du Programme et du programme Carte fidélité de Brico Dépôt

Brico Dépôt se réserve la possibilité de modifier, suspendre ou arrêter à tout moment le programme de fidélité (conditions d'adhésion, avantages liés à la Carte...) en ce compris le Programme pour les professionnels et/ou les modalités de l'utilisation de la Carte, sous réserve d'en informer dans un délai raisonnable et par tout moyen les titulaires de Cartes. La société Brico Dépôt pourra notamment modifier ou supprimer tout avantage du Programme.

En cas d'arrêt de ce Programme, la société Brico Dépôt accordera aux titulaires de Carte la possibilité d'utiliser les avantages qu'ils auront préalablement acquis pendant une durée d'un mois à compter de la notification. A défaut d'utilisation de ceux-ci, ils seront définitivement perdus.

7. Responsabilité

Brico Dépôt ne saurait être tenue responsable en cas de dommage lié au Programme, au titre d'un retard ou d'une mauvaise distribution de la Carte, ou d'anomalie liée à la Carte ou à son utilisation.

Brico Dépôt s'engage à veiller au bon fonctionnement du site fidelitepro.bricodepot.fr cependant sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'anomalie de connexion ou indisponibilité du site, pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

8. Protection des données

BRICO DEPOT (société Brico Dépôt ou société Horizons 1000), qui vous informe plus en détail sur les traitements réalisés.

Dans le cadre du programme fidélité professionnel, nous collectons toutes les informations traitées lors de la délivrance et l'utilisation de la Carte Brico Dépôt [données d'identification (nom, prénom...), de contact (email, téléphone...), données d'utilisation (achats, magasins...)]. Cette collecte répond aux finalités suivantes : l'attribution de votre Carte en dépôt et en ligne, la gestion de la carte, des coupons et avantages associés, la gestion et sécurisation des espaces numériques dédiés, l'envoi de communication dédiées, la compréhension et personnalisation de vos besoins (incluant une vision consolidée de votre utilisation des différents services proposées par BRICO DEPOT) ainsi que pour satisfaire à nos obligations légales ou réglementaires. Vos données personnelles sont accessibles à des tiers uniquement dans les conditions du paragraphe « Avec qui partageons-nous vos données personnelles ? » de la Politique de Protection des Données mentionnée précédemment.

Vos données personnelles sont traitées pour les durées mentionnées dans notre Politique de Protection des Données selon les finalités applicables. L'adhésion au programme de fidélité et la demande de Carte implique pour le client de recevoir par courriel les offres promotionnelles ainsi que les événements spécifiques réservées aux titulaires de la Carte.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification d'effacement, d'opposition, de limitation, d'un droit à la portabilité de ses données et de définir des directives en cas de décès. Ce droit peut être exercé via le formulaire en ligne [disponible ici](#).

En cas de doute raisonnable sur l'identité du demandeur ou selon la nature de la demande, des vérifications préalables pourront être réalisées. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site <https://www.cnil.fr/> pour plus d'informations sur vos droits.

9. Propriété Intellectuelle

Les éléments du site fidelitepro.bricodepot.fr appartiennent à BRICO DEPOT et font l'objet de droit de propriété intellectuelle et de droits d'auteur.

Vous ne pouvez reproduire tout ou partie de ce site et les éléments du site ne peuvent être utilisés sous peine de contrefaçon.

10. Service client

Pour toute question, information ou réclamation, notre service client est à votre disposition :

- Par téléphone au 01 69 63 05 00
- Par courrier électronique à contact@contact.bricodepot.com

11. Acceptation des conditions générales d'utilisation

Toute adhésion au Programme implique des conditions générales d'utilisation du Programme fidélité des professionnels en sus des conditions générales d'utilisation de la Carte.

Les conditions générales d'utilisation de la Carte et du Programme fidélité des professionnels sont consultables :

- sur demande, à l'accueil des dépôts, ou à l'adresse suivante contact@contact.bricodepot.com
- sur le site internet <https://www.bricodepot.fr/> (pour les conditions générales d'utilisation de la Carte) et sur le site internet <https://fidelitepro.bricodepot.fr/> (pour les conditions générales d'utilisation du programme fidélité des professionnels de la carte fidélité Brico Dépôt).

12. Réclamation

Toute réclamation doit être adressée au service clients à l'adresse contact@contact.bricodepot.com.

13. Droit applicable / Jurisdiction compétente

Les présentes conditions générales d'utilisation et les litiges découlant des conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français.

A défaut d'accord amiable entre les parties, le litige sera soumis aux tribunaux français.